



Le Fonds Vert pour le Climat

Liane Schalatek, HBS, et
Charlene Watson, ODI

Fondamentaux
du financement
climatique **11**

NOVEMBRE 2018

Le Fonds vert pour le climat, (FVC) est devenu pleinement opérationnel en 2015. Bien que le Fonds vert pour le climat soit une entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC et dans les termes de l'Accord de Paris, il reste une institution juridiquement indépendante hébergée par la Corée du Sud. Il est doté de son propre secrétariat et la Banque Mondiale en est son mandataire. Les 24 membres du Comité du Fonds vert, avec un nombre égal de pays développés et de pays en développement, s'efforce avec l'aide du secrétariat de mettre le Fonds en service depuis leur première réunion en août 2012. Cette année, le Fonds vert poursuivi son travail sur le traitement des lacunes des stratégies et cadres essentiels pour recevoir et gérer les finances afin d'accélérer l'approbation des propositions et le décaissement des financements approuvés, ainsi que pour améliorer la qualité globale des propositions approuvées par le Fonds vert pour le climat et de celles qui sont en cours. Au mois d'octobre 2018, il a également accrédité un total de 75 organismes d'exécution qui agissent en tant que partenaires d'exécution de projets et ont approuvé un total de 4,605 millions US\$ pour 93 projets. La 21e réunion du Conseil à Bahreïn, fin 2018, a approuvé 19 de ces propositions de projet représentant un milliard de dollars US de ressources du Fonds vert pour le climat, déclenchant ainsi le seuil de 60% (des contributions de mobilisation de ressources initiales entièrement exécutées) et entamant ainsi la première reconstitution formelle de ressources financières du fonds. En amont de la COP 24 à Katowice sous la présidence de la COP de la Pologne, cette note des Fondamentaux du Financement Climatique propose une vue d'ensemble de la mise en service et des fonctions du Fonds. Bien que le rôle du Fonds dans le régime climatique post-2020 en tant que canal de financement majeur en vertu de la Convention est confirmé, l'ampleur de sa première reconstitution formelle sera une question litigieuse. Les éditions précédentes des Fondamentaux du Financement Climatique donnent le détail des phases initiales de conception et d'opérationnalisation du Fonds.

Introduction

En tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention en vertu de l'article 11, un rôle confirmé dans l'accord de Paris, le Fonds vert est « responsable devant, et fonctionne sous, la direction de la COP ».

Il a pour mandat d'adopter une approche axée sur les pays, un principe qui devrait guider toutes les décisions d'investissement du Fonds vert. Il est également destiné à canaliser « une part importante de nouveaux financements multilatéraux pour l'adaptation », et vise à équilibrer le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation.

En outre, il répond aux besoins urgents des pays les moins avancés (PMA), des petits États insulaires en développement (PEID), des pays africains et des acteurs du secteur privé local.

Un total de 10,3 milliards US\$ a été promis au Fonds au cours de son processus initial de mobilisation des ressources en 2014, faisant du Fonds vert le plus grand fonds multilatéral pour le climat, doté du potentiel nécessaire pour canaliser des sommes encore plus importantes au fil du temps. Il y avait 43 pays contributeurs (huit pays en développement, y compris le pays hôte, la Corée, le Mexique, le Pérou, la Colombie, le Panama, la Mongolie et l'Indonésie, sont parmi les contributeurs du Fonds) ainsi que quelques régions et villes. Un total de 10,2 milliards US\$ a déjà été officialisé dans le cadre d'accords de contribution signés. Le financement disponible actuel est toutefois nettement inférieur à ce montant en raison du non-paiement du solde de la contribution des États-Unis et des fluctuations des taux de change. Les contributions au Fonds ne sont acceptées que sous forme de dons, prêts concessionnels

et capital d'apport. À l'exception de la France et du Canada, la plupart des contributions sont des subventions reçues dans une multitude de devises. Le Fonds mondial propose ensuite des subventions, des prêts concessionnels, des placements en actions et des garanties en utilisant les capacités d'exécution et de gestion financière des organisations partenaires qui agissent en tant qu'entités d'exécution ou d'intermédiaires. Les critères provisoires pour l'accréditation des agences de mise en œuvre et d'intermédiation du Fonds vert ont été définis en 2014, permettant ainsi une approche graduée « adaptée à l'objectif recherché » et prenant en compte les principes et les normes comparables d'entités déjà accréditées auprès d'autres institutions financières.

Les problèmes d'implémentation du Fonds vert pour le climat

L'instrument directif du Fonds Vert donne un cadre et des directions générales, mais laisse au Comité beaucoup de marges de manœuvre sur la façon de mettre en place le Fonds. En revanche, cette marge de manœuvre discrétionnaire donne aux membres du Comité la responsabilité de prendre des décisions qui garantissent les ambitions du Fonds et lui permettent d'atteindre son objectif premier : « dans le contexte du développement durable... promouvoir un changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au climat. »

En tant que sixième co-présidents du Fonds vert en 2018, Paul Oquist (Nicaragua) et Lennart Båge (Suède) se concentrent sur la finalisation des composantes opérationnelles stratégiques et la résolution des lacunes en matière de politique pour les développements ultérieurs du fonds tout en intensifiant les efforts pour accélérer l'approbation des propositions de qualité et le décaissement du financement du Fonds vert pour le climat. Ces efforts ont été éclipsés par certaines crises en matière de gouvernance et de leadership au sein du conseil d'administration et du secrétariat du Fonds, en particulier durant et après la vingtième réunion du conseil du Fonds vert en juillet 2018, lorsque le directeur exécutif a démissionné.

En 2018, des progrès se sont poursuivis de manière inégale. Cela reflète les différences persistantes entre les pays développés et les pays en développement (ainsi qu'au sein des groupes de membres du Conseil), mais aussi de plus en plus entre les membres du Conseil et un Secrétariat grandissant rapidement sous la nouvelle direction, en matière d'objectifs et de meilleures procédures opérationnelles de fonctionnement du Fonds (voir le CFF 11 de 2011 à 2017 pour plus de détails).

Examen de la vision stratégique et de la performance du Fonds vert : En 2018, le Conseil d'administration et le Secrétariat du Fonds vert n'ont fait que vérifier les progrès réalisés dans le renforcement et la mise à niveau des procédures et des politiques du Fonds vert par rapport au plan stratégique, qui a été approuvé par le Conseil lors de sa 12ème réunion en mars 2016. Le

plan stratégique expose la vision stratégique du cadre de coopération mondiale dans l'architecture mondiale de financement climatique, ainsi que les avis du Conseil sur le rôle de celui-ci dans l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans un contexte de finance climatique en pleine évolution. La mise en œuvre du plan stratégique sur le calendrier 2015-2018 de la mobilisation initiale des ressources sera examinée en 2019 dans le cadre du processus de reconstitution du Fonds vert et en tenant compte de l'évolution des scénarios de programmation stratégique, conformément aux actions et priorités ambitieuses en matière d'atténuation et d'adaptation, y compris les directives de la COP.

Mobilisation des ressources, pouvoir d'engagement restant et première reconstitution formelle :

La mobilisation initiale des ressources du Fonds vert, commencée à la mi-2014 (pour plus de détails, voir le CFF 11 de 2014), rassemble les promesses de dons de 43 pays qui y contribuent, ainsi que plusieurs régions et villes ayant promis au total 10,3 milliards US\$. Le Fonds vert a alors atteint « son niveau d'efficacité », à savoir le pouvoir de prendre des décisions de financement, en mai 2015 lorsque 50% des promesses de financement reçues au cours de la conférence d'annonce de contributions en novembre 2014 à Berlin ont été entièrement libérées. À la 21ème réunion du Comité en octobre 2018, ce sont 10,2 milliards US\$ sur les 10,3 milliards US\$ en promesses de dons pour le Fonds vert qui ont été converties en contributions signées.

Avec l'annonce du retrait prévu des États-Unis de l'accord de Paris en juin 2017, il est devenu évident que les 2 milliards USD restants de l'accord de contribution signé par les États-Unis, d'un montant de 3 milliards USD, ne seront pas versés sous l'administration Trump. En outre, les contributions des pays à la mobilisation initiale des ressources ont été reçues dans une multitude de monnaies et les résultats globaux ont été calculés en fonction d'un taux de change de référence adopté pour la Conférence de haut niveau sur les annonces de contributions tenue en novembre 2014. Les fluctuations importantes du taux de change depuis lors ont réduit le montant total des financements disponibles pour le Fonds. La valeur réelle de la mobilisation initiale des ressources aux taux de change d'aujourd'hui, compte tenu du fait que les États-Unis n'ont pas rempli leur engagement, pourrait s'élever à 7,1 milliards US\$.

Les politiques initiales de mobilisation des ressources déclenchent la première reconstitution du Fonds Vert lorsque 60% des contributions totales au Fonds d'affectation spéciale du Fonds Vert reçues à la 11ème réunion du Conseil ont été approuvées pour des projets et programmes. L'approbation de 19 projets et programmes d'une valeur de 1 milliard US\$ en octobre 2018 lors de la réunion à Bahreïn a amené le Conseil à décider que les 5,5 milliards US\$ d'engagements de financement cumulés (y compris les coûts administratifs sur la durée de vie du fonds, l'aide à la préparation et les 4,605 millions US\$ d'approbation des projets) a répondu à l'obligation de déclenchement et a ainsi officiellement lancé le premier

processus de réapprovisionnement du Fonds vert. Cette décision portait uniquement sur les aspects de procédure du processus de reconstitution, non pas sur les questions hautement politisées concernant la durée de la période de reconstitution (de 3 à 5 ans), le barème envisagé ou les politiques de contributions, qui devront toutes être déterminées en 2019. Les efforts porteront probablement aussi sur des contributeurs non traditionnels, notamment venant du secteur privé ainsi que des fondations philanthropiques.

Dans le passé, la question des politiques en matière de contributions était particulièrement controversée, les membres du Conseil des pays en développement voulant éviter l'affectation de ressources ainsi que l'établissement du droit de vote pour la prise de décision par contribution. Un obstacle majeur qui aurait pu entraver le lancement du processus officiel de reconstitution des ressources a été résolu lors de la 21ème réunion du Conseil avec la confirmation que la Banque mondiale, ayant agi en tant qu'administrateur intérimaire du Fonds, occuperait le poste d'administrateur confirmé dans un avenir proche. Un processus d'appel d'offres et de sensibilisation pour la sélection d'un administrateur permanent du Fonds, mené au cours des 18 derniers mois dans le cadre d'un comité de sélection ad hoc du conseil d'administration créé lors du 16ème Conseil, n'a pu révéler aucune autre institution financière internationale que la Banque mondiale avait manifesté son intérêt pour assumer cette fonction.

Un calendrier indicatif prévoit à priori l'achèvement du processus de reconstitution du Fonds vert d'ici octobre 2019. Il comprendra une première réunion d'organisation ouverte aux contributeurs potentiels, deux réunions de consultation sur la reconstitution et aboutira à une conférence de haut niveau sur les annonces de contributions, reflétant ainsi la mobilisation initiale des ressources. Ce processus doit être facilité par la nomination par la coprésidence d'un facilitateur mondial. Les promesses pourraient être finalisées en engagements dès le printemps 2020. Entre-temps, le Secrétariat et le Conseil d'administration du Fonds vert devront gérer avec soin les fonds restants disponibles pour approuver les nouvelles propositions, honorer les engagements en cours pour la préparation et la préparation des projets et, pour les activités du Secrétariat, du Conseil d'administration et les unités indépendantes des fonds. Selon toute vraisemblance, cette autorisation d'engagement au cours des trois réunions du Conseil prévues en 2019 sera de 1,3 à 1,4 milliard US\$. Sur ce montant, 600 millions US\$ doivent être réservés à des propositions dans le cadre de demandes de propositions déjà engagées (pour mobiliser l'engagement du secteur privé et REDD +), ainsi que pour des programmes pilotes (pour une approbation simplifiée et un accès direct amélioré ainsi que pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME)).

À la recherche d'un nouveau directeur exécutif : À la suite de la démission soudaine de Howard Bamsey lors de la 20ème réunion du Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat en juillet 2018, pour des raisons personnelles présumées et effectives immédiatement, le Fonds commence le troisième processus de recherche

d'un directeur exécutif en cinq ans. Après un premier mandat de trois ans, Hela Cheikhrouhou, la première directrice exécutive du Fonds qui a présidé la mise en place d'un Secrétariat indépendant et géré le premier processus de mobilisation des ressources, a démissionné en septembre 2016. Howard Bamsey qui fut choisi par le Conseil lors de sa 15ème réunion en décembre 2016 arriva en poste avec une expérience considérable au sein de la CCNUCC comme ancien négociateur climatique en chef pour l'Australie, et qui avait brièvement dirigé le Green Growth Institute (Global GGGI). Au cours de son mandat de 18 mois, Bamsey s'est concentré sur le renforcement des capacités du personnel et mettre un frein à son renouvellement au Secrétariat tout en s'attendant au blocages afin de finaliser le premier modèle d'accord légal entre le Fonds vert et les principaux partenaires d'exécution. Cela a été la principale cause de délais dans le décaissement du financement du Fonds vert pour les projets et programmes.

Faire face à la vacance au sommet du Secrétariat est désormais une question centrale pour le Conseil au début de 2019. Le processus de sélection du nouveau directeur exécutif se déroulera en même temps que le processus de réapprovisionnement dans lequel le Secrétariat joue un rôle organisationnel clé. À la suite des procédures de sélection utilisées dans les deux instances précédentes, un comité de sélection ad hoc de huit membres du Conseil, nommé à Bahreïn, supervisera, sélectionnera et interrogera un dernier groupe de candidats, en compagnie d'un cabinet de recrutement indépendant. Les candidatures reçues avant la mi-décembre 2018 doivent être examinées par le comité de sélection ad hoc, en partant d'une première sélection initiale de 20 à 25 candidats à une liste restreinte de six personnes devant être interviewées, dont au moins trois sont considérées comme finalistes. Le Conseil d'administration au complet votera à huis clos dès la 22ème réunion du conseil d'administration qui se tiendra fin février 2019 au sujet de la sélection finale des candidats présélectionnés et interviewés, avant d'annoncer publiquement le successeur choisi par consensus. Jusque-là, le directeur exécutif adjoint, Javier Manzanares, comme l'a confirmé le conseil d'administration à Bahreïn, assumera les fonctions de directeur exécutif par intérim.

Structure, organisation et dotation en personnel du Secrétariat indépendant du Fonds. En décembre 2013, un secrétariat indépendant basé à Songdo, en Corée du Sud, a commencé ses fonctions avec environ 40 personnes. Le nombre de personnel devant être recruté a augmenté considérablement, atteignant 100 postes à la fin de 2016 et 140 à la fin de 2017, en reconnaissance de la charge de travail du Secrétariat et de sa complexité. Une évaluation externe de la structure et des effectifs du Secrétariat étant nécessaire, le Conseil a approuvé une réorganisation de la structure du secrétariat en 2017 en cinq divisions principales. Il s'agit de la programmation par pays, de l'atténuation et de l'adaptation, du Facilité envers le secteur privé (PSF), services financiers et de soutien et des relations extérieures, avec cinq bureaux pour le Conseil Général, affaires de gouvernance, les

audits internes, la gestion de portefeuille et la gestion des risques et de conformité. À cela s'ajoute en outre une division des affaires extérieures et élargit le bureau du directeur exécutif pour y inclure un directeur exécutif adjoint et se concentrer sur la gestion des connaissances et les perspectives stratégiques. En conséquence, l'effectif du secrétariat atteindra 230 personnes d'ici fin de 2018 et l'objectif de 250 d'ici mi-2019. Ainsi, le budget administratif du Fonds vert pour 2019 approuvé à Bahreïn en octobre 2018 a atteint 72,6 millions US\$, soit une augmentation de 14% par rapport à 2018.

La structure de gestion des résultats et les indicateurs de performance.

Depuis 2014, le Conseil du Fonds Vert et le Secrétariat ont travaillé pour mettre au point une structure de gestion des résultats avec des matrices de performance pour mesurer et évaluer les impacts, l'efficacité et rendement du financement. Au final, la structure définit les éléments d'un changement de paradigme vers des voies de développements faibles en émissions et résilientes face aux changements climatiques pilotés par les pays, et agrégées sur les activités du Fonds. Les activités d'atténuation incluent des modes de transport faibles en carbone, l'accès à une énergie et à sa production sous toutes formes à faible émission ; des réductions d'émission dans les bâtiments, villes, industries, et les appareils électroniques ; et la gestion durable des terres et des forêts (y compris la mise en œuvre de REDD+). L'unité de mesure principale est la réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) comptabilisée en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. Les activités d'adaptation incluent : la résilience renforcée des systèmes d'alimentation, d'eau et de santé ; des infrastructures, des écosystèmes ; des moyens d'existence améliorés pour les personnes, communautés et régions vulnérables. Dans ce contexte, les indicateurs s'engagent à évaluer les résultats des développements et des co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux ainsi que la sensibilité de genre dans les investissements du Fonds vert, incluant ainsi des mesures quantitatives et qualitatives. Le Conseil a adopté une matrice de mesure des performances séparée pour les activités REDD+ et les paiements basés sur les résultats.

Les travaux visant à affiner les premiers indicateurs de performance en matière d'adaptation et d'atténuation sont au point mort au cours des deux dernières années. Il s'agissait de saisir à la fois les résultats des projets et programmes financés et l'impact transformateur des activités globales du Fonds. Il en est de même avec les efforts pour faire avancer les méthodologies comptables. Il a été mentionné qu'il s'agissait là d'une lacune importante dans l'évaluation indépendante du cadre de gestion des résultats du Fonds vert pour le climat préparé par le Groupe de l'évaluation indépendante (que le Conseil n'a pas encore examinée). Les travaux du Comité des investissements du Conseil d'administration et du Secrétariat ont toutefois progressé dans l'identification de repères quantitatifs et qualitatifs destinés à éclairer le cadre d'investissement du Fonds et à appuyer l'examen et l'évaluation des propositions de projets parallèlement aux efforts de suivi de leur mise en œuvre. Une décision concernant une approche pilote est attendue début 2019.

Le cadre d'investissement : Lors de la 11ème réunion du Conseil en Zambie en novembre 2015 le Conseil avait pour la première fois pris des décisions sur les propositions de projets qui avait été évaluées sur la base de six critères d'investissement concentrés sur 1) l'impact (la contribution aux résultats des domaines du Fonds vert) ; 2) la contribution au changement de paradigme ; 3) la contribution au développement durable ; 4) les besoins des pays et populations bénéficiaires ; 5) la cohérence avec les politiques et stratégies existantes dans les pays ; et 6) l'efficacité et les bénéfices des interventions proposées, y compris sa capacité à lever des financements additionnels (dans le cas de l'atténuation) ainsi qu'une liste de sous-critères et d'indicateurs spécifiques par activité convenue plus tôt en 2015. L'évaluation des propositions de financement de moyen et grand format est aidée par une approche de notation à l'essai, de classement des propositions comme faible, moyen ou élevé en fonction des critères d'investissement. Le Conseil doit encore élaborer des méthodologies pour comparer les propositions « dans des contextes comparables » (par exemple, par groupe de pays ou par secteur), renforçant ainsi la concurrence dans la prise de décision tout en veillant à respecter l'équité, en sélectionnant aussi des projets issus des PMA, des PEID et des Etats africains.

Le Conseil prend des décisions sur chaque projet, informés par des recommandations d'un Comité consultatif technique indépendant (ITAP) qui a été formé en 2015 et dont l'efficacité et les capacités ont été réévaluées en 2017. Le Conseil, n'ayant pas pris de décision formelle en 2018, devrait réaffirmer le mandat, la structure et la composition d'expertise du Comité consultatif technique (ITAP) au début de 2019. Cela devrait permettre de reconnaître la nécessité de mieux harmoniser les calendriers d'examen des propositions entre le Secrétariat et le Comité consultatif technique (ITAP), ainsi que de surveiller l'augmentation probable de la charge de travail en raison du nombre de propositions de financement, y compris dans le cadre du Processus d'approbation simplifiée (SAP) afin que l'évaluation du Comité ITAP, ne cesse de croître.

Allocation : le Fonds vert pour le climat est censé « équilibrer » les dépenses entre atténuation et adaptation. En 2014, le Conseil a approuvé un cadre d'allocation qui précisait que le Fonds vert pour le climat devait affecter 50% de son financement à l'adaptation, dont 50% dans les PMA, les PEID et les États africains. Les allocations sont censées être suivies en équivalent de subventions. Bien qu'il n'y ait pas de plafond d'allocation maximum pour chaque pays, le Conseil a souligné la nécessité d'un équilibre géographique (voir le CFF 11 de 2014 pour plus de détails sur la méthode d'allocation du Fonds vert). À la 21ème réunion du Conseil du Fonds vert, le portefeuille de 74 projets actifs et approuvés correspondait à une allocation équivalente à 38% (816 millions US\$) de subventions allouée aux projets d'atténuation et à 62% (1,3 milliard US\$) de projets d'adaptation. Les projets transversaux (408 millions US\$), représentant 19% du total, sont ventilés entre atténuation (247 millions US\$) et adaptation (161 millions US\$). En termes nominaux, le

portefeuille de 93 projets et programmes est bien différent. Sur les 4,605 millions US\$ de financement approuvé, 39% en valeur nominale sont destinés à l'atténuation, 25% à l'adaptation et une part croissante (36%) aux questions transversales (bien que les critères utilisés par le Secrétariat pour allouer des fonds dans le cadre de propositions transversales l'adaptation ou l'atténuation pour le calcul du solde global reste floue). La répartition régionale en valeur nominale indique 32% pour la région Asie-Pacifique, 25% pour l'Afrique, 17% pour l'Amérique latine et les Caraïbes et moins de 2% pour l'Europe de l'Est, avec 27% du financement approuvé pour des projets et programmes multirégionaux. Les PEID, les PMA et les États africains reçoivent jusqu'à présent 39% des allocations directement, avec 24% supplémentaires dans le cadre de projets et de programmes multirégionaux, tandis que 37% du financement approuvé par le Fonds vert va à tous les autres pays en développement.

Projets en cours et processus initial d'approbation :

En septembre 2017, le Fonds vert a reçu 103 propositions de financement (77 du secteur public et 26 du secteur privé) nécessitant 6,3 milliard US\$ en appui du Fonds vert pour une valeur de 25.9 milliard US\$. Environ 43,6% de ces propositions de financement concernent des projets et programmes dans les PMA, les PEID et les pays africains, avec 10,6% fournissant un financement supplémentaires partiel à ces pays. Parmi ces propositions de financement, 27 ou 26,5% émanent d'entités à accès direct. Si elles sont mises en œuvre, seuls 16% environ du total des financements demandés au titre du Fonds vert seraient consacrés aux efforts d'adaptation, avec 39% aux mesures d'atténuation et 45% aux propositions transversales. En outre, 192 propositions préliminaires sous forme de notes conceptuelles sont en cours de développement et nécessiteraient un soutien financier de 10,2 milliards US\$ du Fonds vert pour le climat ; 41 d'entre eux, soit seulement 22%, appartiennent à des entités à accès direct.

Le Secrétariat a également publié au cours de l'été 2016 deux demandes de propositions ciblées pour des programmes pilotes spécifiques approuvées par le Conseil en 2015 sur l'Accès amélioré direct et les micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Avec seulement deux projets approuvés dans le cadre de l'Accès amélioré direct à ce jour, le portefeuille de projets futurs du programme semble remis en question, six notes de concept de l'Accès amélioré direct étant essentiellement bloquées. Sur les trois propositions de micros, petites et moyennes entreprises approuvées, seules deux sont encore en phase d'exécution, 30 notes de synthèse étant dans l'attente de l'être. Un appel d'offre centré sur le secteur privé visant à mobiliser des fonds à grande échelle dans le cadre d'un programme pilote de 500 millions US\$ qui s'est clos en septembre 2017 a reçu 350 notes de concept, dont 30 ont été sélectionnés. Il pourrait voir ses premières propositions présentées en février 2019. Lors de la 18ème réunion au Caire, le Conseil a approuvé un appel d'offre dans le cadre de son programme pilote de paiements fondés sur les résultats REDD+ d'un montant de 500 millions US\$. Début 2019, plusieurs propositions dans le cadre de ce projet pilote pourraient figurer parmi les propositions examinées par

le Conseil, notamment deux propositions « dérivées » du secteur privé. L'année 2018 a déjà vu l'approbation de quatre projets dans le cadre d'un projet pilote de 80 millions US\$ visant à simplifier le processus d'approbation pour les micros et petits projets à faible risque, qui, après de nombreux retards, ont bénéficié de l'appui du Conseil il y a à peine un an, avec plusieurs autres en vue pour 2019.

Le Secrétariat veille au respect des propositions soumises afin de garantir le respect des garanties environnementales et sociales du Fonds, de sa politique en matière d'égalité des sexes, de ses politiques financières et autres, et évalue les propositions par rapport au cadre d'investissement du Fonds, ainsi que les fiches de résultats spécifiques dans le cas d'appels d'offre ciblés. Seules les propositions de financement ayant reçu l'approbation de non-objection d'une autorité nationale désignée (NDA) ou le coordinateur d'un pays peuvent être présentées. Tout au long de l'année 2018, les discussions du Conseil ont porté sur les mesures à prendre pour améliorer la qualité des propositions et augmenter leur nombre en provenance d'organismes à accès direct. Ces discussions ont porté sur l'examen et l'amélioration du processus d'approbation des propositions, en particulier par le biais d'un engagement pris depuis la 17ème réunion du Conseil d'administration d'élaborer un processus d'approbation des propositions en deux étapes, qui rendrait obligatoires les notes de concept, leur publication et leur approbation préalable. Le Conseil doit aborder la question lors de sa 22ème réunion début 2019.

Un mécanisme de phase initiale de préparation de projet (PPF), mis en place à la suite d'une décision du Conseil d'administration lors de sa 11ème réunion en Zambie en 2015, a considérablement intensifié ses activités en 2018 avec 37 applications PPF, dont 12 ont été approuvées pour un montant de 8,8 millions US\$; 22 d'entre elles, soit 60%, proviennent d'entités à accès direct. Quelques 40 millions US\$ ont été approuvés par le Conseil à sa 13ème réunion pour la phase initiale de Préparation de projet qui est destiné aux activités à petite échelle et aux partenaires en accès direct, bien qu'ouvert à la demande de tous les organismes accrédités.

Après huit tours de sélection de projets depuis fin 2015, le Conseil a approuvé en octobre 2018 la somme de 4.605 millions US\$ pour 93 projets soutenus par le Fonds vert, dont 21 projets/programmes du secteur privé et 23 à mettre en œuvre par des organismes à accès direct, dont deux sous l'égide de l'Accès direct amélioré et trois dans le cadre des programmes pilotes des MPME. Pour 2018 seulement, 42 propositions de projets et de programmes ont été approuvées pour un financement du Fonds vert d'un montant de 2,122 millions US\$. À la 21ème réunion du Conseil en octobre 2018, 31 projets d'une valeur de 1,4 milliard US\$ étaient en cours de mise en œuvre, dont 372 millions US\$ versés. Les versements devraient atteindre environ 700 millions US\$ d'ici fin 2018 et pourraient atteindre 1,4 milliard US\$ d'ici fin 2019.

Les instruments financiers et de gestion du risque :

Le Fonds vert a recours à des instruments financiers au-delà des dons et prêts concessionnels à l'appui de ses 93 projets et programmes acceptés, bien que les placements

en actions et les garanties de risques – qui représentent respectivement 9% et 2% - représentent encore un pourcentage mineur du financement global du Fonds vert (47% du financement approuvé est engagé sous forme de dons et 42% sous forme de prêts concessionnels). À sa 13^{ème} réunion, le Conseil a proposé des lignes de gestion de risque et d'investissement pour un an pour le secteur public et privé. Celles-ci stipulent que tandis que le secteur public peut bénéficier d'un financement du Fonds de subvention à 100%, pour les investissements du secteur privé le volet de subvention est plafonné à 5% des coûts totaux. Pour les prêts, un cofinancement doit être recherché chaque fois que c'est possible. Toutefois, le Fonds continue de fonctionner au cas par cas, aucun ensemble de conditions standard n'ayant encore été défini pour les prêts au secteur public. Progressivement, le Fonds lui-même pourrait aussi directement proposer un ensemble plus large d'instruments financiers. À titre d'exemple, le Dispositif pour le secteur privé a lancé l'idée en agissant en tant qu'investisseur direct dans les projets du Fonds vert pour le climat. Certains membres du Conseil issus de pays en développement sont inquiets que la création d'outils financiers plus complexes pourrait faire du Fonds une structure bancaire, et non plus une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC qui met l'accent sur le respect des coûts supplémentaires d'interventions liées aux changements climatiques grâce à des financements concessionnels.

Afin d'équilibrer les entrées dans le Fonds vert (actuellement sous la forme de subventions du secteur public et du secteur privé, apports en capital et prêts concessionnels publics) compte tenu des risques et de la concessionnalité des financements que le Fonds vert doit offrir, le Fonds a mis en place des garde-fous tels que des coussins de fonds propres afin de maintenir la capacité du Fonds vert à fournir une partie importante de son financement sous forme de subventions. La mise en œuvre d'un cadre global de gestion des risques, approuvé par le Conseil lors de sa 17^{ème} réunion, comprenant la déclaration d'appétence pour le risque du Fonds vert, supervisée par le Comité permanent de gestion des risques du Conseil, qui travaille avec le Secrétariat du Bureau de la gestion des risques et de la conformité. Un registre détaillé des risques, qui traite également des risques non financiers tels que le risque de réputation ou de conformité auquel le fonds est confronté dans le cadre de ce cadre, est désormais complété par un tableau de bord des risques préliminaire, qui a été affiné en 2018 et doit être mis à jour trimestriellement lors de la réunion du conseil d'administration. En 2018, le Conseil a approuvé d'autres éléments du cadre de gestion des risques du Fonds vert pour le climat, notamment une politique de risque pour les investisseurs, une politique de risque non financier couvrant les catastrophes ou les cyberattaques et une politique de risque de financement traitant des risques de liquidité ou de taux de change. L'un des derniers éléments de politique manquants dans le cadre de gestion des risques, celle d'une politique de conformité sera examinée par le Conseil au début de 2019.

Appropriation par les pays. À maintes reprises, le Conseil a rappelé les principes fondamentaux du Fonds vert : l'appropriation par les pays et l'initiative nationale. Une Autorité nationale désignée (NDA), ou un coordinateur, sert de point de contact principal pour le Fonds, élabore et propose des programmes de travail par pays à prendre en compte par le Fonds vert et veille à la cohérence de toutes les propositions de financement que le Secrétariat reçoit avec plans et les préférences en matière de climat et de développement nationaux. En octobre 2018, 147 pays ont déjà nommé une Autorité nationale désignée ou un coordinateur. Les pays peuvent déterminer la structure, le fonctionnement et la gouvernance de leur Autorité nationale désignée. Lors de sa 17^{ème} réunion, le Conseil a approuvé des directives actualisées sur l'appropriation par les pays, assorties d'indications plus détaillées, notamment sur les fonctions de coordination dans les pays et l'engagement des parties prenantes, qui seront examinées au moins tous les deux ans. Toute proposition de projet doit être appuyée par une lettre formelle de non-objection de l'Autorité nationale désignée ou du coordinateur adressé au Secrétariat afin d'être considérée par le Fonds vert. Pour les propositions régionales, chaque pays dans lequel le projet/programme doit être mis en œuvre doit émettre une lettre de non-objection. Ce système doit permettre de renforcer l'appropriation nationale des projets financés par le Fonds vert, notamment ceux qui ne sont pas mis en œuvre par les gouvernements (au travers du secteur privé par exemple). En octobre 2018, seulement huit programmes nationaux officiels détaillant les priorités de financement du Fonds vert ont été soumis sous forme finale. Le Secrétariat espère porter ce nombre à au moins 50 d'ici à la fin de 2019.

Les modalités d'accès. Le Fonds vert travaille avec de nombreux partenaires. Comme dans le Protocole de Kyoto de Fonds d'adaptation, le Fonds vert donne aux pays bénéficiaires l'accès direct aux financements via des intermédiaires ou des organismes de mise en œuvre nationaux, régionaux ou infranationaux. Cela peut inclure des ministères, des ONG, des banques nationales de développement ou tout autre organisation domestique ou régionale qui répond aux normes imposées par le Fonds. Une lettre de non-objection de l'Autorité nationale désignée ou du coordinateur du pays est également nécessaire dans le cadre du principe de propriété par pays pour permettre l'accréditation d'accès direct d'une entité à traiter. Les pays peuvent également accéder aux financements via des organismes régionaux et internationaux accrédités (comme les banques multilatérales et régionales de développement et les agences onusiennes) sous accès international. Les organismes du secteur privé peuvent aussi être accrédités en tant que intermédiaires ou organismes de mise en œuvre. Les pays en développement ont également souhaité étudier les modalités d'un Accès direct renforcé (EDA), aux termes duquel les institutions accréditées par pays prennent leurs propres décisions sur la façon de programmer des ressources dans le cadre d'une allocation des ressources du Fonds vert. Dans le cadre d'un programme pilote d'Accès direct renforcé de 200 millions

US\$, une demande en juillet 2016 pour les propositions d'Accès direct renforcé a rassemblé 12 notes de concepts, mais peu sont arrivés jusqu'à la concrétisation. À sa 14^{ème} réunion, le Conseil du Fonds vert pour le climat a approuvé son premier projet d'Accès direct renforcé pour un programme de petites subventions en Namibie. Après l'échec de la 18^{ème} réunion du Conseil au Caire pour approuver une proposition d'Accès direct renforcé pour l'Argentine, en 2018, une seule proposition supplémentaire d'Antigua-et-Barbade a été approuvée, tandis qu'un certain nombre de notes conceptuelles d'Accès direct renforcé n'ont pas progressé, suscitant de plus en plus d'inquiétudes quant au fait que l'élan de l'Accès direct renforcé pourrait être interrompu et qu'une occasion importante de piloter une approche innovante soit perdue.

Un cadre pour l'accréditation, assorti de normes fiduciaires et de sauvegardes sociales et environnementales. En 2014, le Conseil a adopté un cadre général pour l'accréditation avec un processus en trois temps. Les organismes de mise en œuvre et les intermédiaires issus du secteur privé et du secteur public devront avoir mis en place des garanties sociales et environnementales inspirées des meilleures pratiques, et répondre à de solides normes fiduciaires, pour assurer une bonne gestion financière avec des normes fiduciaires spécialisées supplémentaires requises pour l'intermédiation financière et la gestion de programme. Les organismes accrédités par le Fonds vert doivent également montrer leur capacité à se conformer à la politique d'égalité des sexes du Fonds vert adoptée en mars à 2015. En juin 2014, le Fonds a adopté les standards de performance de la Société financière Internationale, qui s'occupe des activités du secteur privé pour le groupe de la Banque Mondiale, comme Sauvegardes sociales et environnementales provisoires du Fonds vert en attendant qu'il développe ses propres Garanties sociales et environnementales au cours des trois prochaines années via un processus participatif de multi-parties. Le processus de développement des garanties du Fonds vert a été retardé de manière significative sans plus de progrès au cours des deux dernières années. Il est désormais à l'agenda du début de l'année 2019. Cependant, le Fonds vert a réussi à adopter une politique environnementale et sociale tournée vers l'avenir, basée sur les droits de l'homme, lors de sa 19^{ème} réunion du Conseil d'administration, en tant que pierre angulaire de l'achèvement de son propre système de gestion environnementale et sociale.

Dans le cadre d'une approche d'accréditation « adaptée aux objectifs », dans laquelle l'application des normes fiduciaires et des garanties environnementales et sociales sont définies et adaptées au niveau de risque, à la complexité et à la taille du projet ou du programme qui sera mis en œuvre, les organismes choisissent la catégorie d'accréditation qu'ils cherchent et s'ils veulent être accrédités pour fournir des fonctions intermédiaires supplémentaires.¹ Un comité d'accréditation composé de six membres, dont les travaux ont été évalués en 2018 et qui a entraîné une modification de la composition d'expert, examine la documentation des organismes et

recommande au Conseil si un candidat doit bénéficier de l'accréditation et indique les conditions supplémentaires, le cas échéant. La période d'accréditation initiale est valable pour 5 ans après quoi un organisme doit se réinscrire. Avec les premières entités d'exécution du Fonds vert approuvées au printemps 2015, c'est en 2019, que le processus d'examen de la ré-accréditation devra être décrit et décidé.

Organismes d'exécution du Fonds accrédités : Depuis que l'appel à candidatures d'accréditation a été ouvert en novembre 2014, l'intérêt pour le partenariat avec le Fonds vert s'est accru. Il y a actuellement 223 organismes souhaitant être accrédités, dont 115 ont soumis des demandes, y compris 50 émanant d'organismes à accès direct et 34 provenant du secteur privé (16 d'entre eux ont été approuvés à la 21^{ème} réunion du conseil). Le Conseil du Fonds vert a approuvé l'accréditation d'organismes candidats depuis sa 9^{ème} réunion du Conseil en mars 2015, en huit lots pour un total de 75 organismes accrédités, bien qu'il n'ait pas examiné les propositions d'accréditation lors de ses 11^{ème} et 16^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} réunions. Parmi eux, 34 sont des organismes d'accès internationaux et 41 organismes directs d'accès (30 nationaux et 11 régionaux) avec un total de 11 organismes du secteur privé (voir : <http://www.climatefundsupdate.org/listing/green-climate-fund> pour un aperçu des organismes accrédités par le Fonds vert). Le processus actuel du Fonds vert a suscité des inquiétudes chez certaines parties prenantes, notamment en ce qui concerne la durée du processus de demande, sa transparence et son exhaustivité, ainsi que la diversité et l'équilibre des entités accréditées par le Fonds vert. Les points de vue de tiers indépendants sur les antécédents des organismes candidats ne font toujours pas partie du processus de révision du Comité d'agrément et il existe bien un manque de transparence quant aux personnes en cours d'accréditation. Alors que le nombre d'organismes accrédités à accès direct continue de croître plus rapidement que les organismes à accès international (221 organismes à accès direct avaient été désignés par 87 pays en septembre 2018), sans efforts supplémentaires pour donner la priorité à l'accréditation des institutions nationales et régionales et à l'amélioration d'un accès aux organismes accrédités pour une intermédiation financière et des catégories de projets plus importants et plus risqués, le déséquilibre existant entre les personnes qui ont accès au financement du Fonds vert se poursuivra. La dernière série de 19 propositions de projets/programmes signifie que 86% du financement approuvé par le Fonds vert est acheminé par l'intermédiaire des MIE et seulement 14% par des organismes à accès direct. Comme seules quelques organismes internationaux accaparent une part disproportionnée des financements approuvés par le Fonds vert, cela pose la question du risque de concentration. La BERD est l'entité qui détient la plus grande part des financements approuvés par le Fonds vert avec un total de 831 millions US\$, soit près de 18% du portefeuille de financement du Fonds vert. La Banque mondiale avec 577 millions US\$ soit 12% représente presque un tiers. En 2018, le Conseil a poursuivi ses efforts pour adopter une stratégie d'accréditation, qui pourrait exclure certaines catégories d'organismes, par exemple toutes les Agences

de crédit à l'exportation. Des travaux supplémentaires à ce sujet sont nécessaires. À sa 18^{ème} réunion, le Conseil a également chargé le Secrétariat d'examiner la révision du cadre d'accréditation afin d'y inclure d'autres modalités permettant aux institutions de travailler avec le Fonds vert, comme par exemple une accréditation spécifique par projet, qui n'a pas été examinée par le Conseil en 2018. Ces deux questions devront être présentées au Conseil en 2019.

Suivi et responsabilisation : L'instrument régissant le Fonds vert pour le climat prévoit trois mécanismes distincts de reddition de comptes, à savoir une Unité d'évaluation indépendante (UEI) rapportant au Conseil, une Unité indépendante d'intégrité (UII) et un Mécanisme de recours indépendant (MRI). À Songdo en juin 2014, le Conseil a décidé des termes de référence pour l'ensemble des trois mécanismes, en précisant par exemple que le MRI recevra les plaintes des personnes liées au financement des opérations ainsi que les plaintes des pays bénéficiaires concernant les décisions de financement du Conseil. En 2017, les trois unités avaient commencé leurs travaux, le MRI ayant obtenu l'approbation des termes de référence révisés en 2017. Les trois unités ont également élaboré des programmes ambitieux de travaux et des budgets pour 2018. Les travaux ont notamment consisté à élaborer des projets de procédures de plainte et de directives par le MRI, à élaborer des projets de politique sur la protection des lanceurs d'alerte et les pratiques interdites par l'UII, ainsi que deux évaluations approfondies indépendantes du programme de préparation et du programme d'appui préparatoire du Fonds vert et de ses cadres de gestion des résultats par l'UEI. Cependant, aucune de celles-ci n'a reçu l'approbation officielle du Conseil en 2018 et sera prise en compte au début de 2019.

Lors de sa 11^{ème} réunion, le Comité a également approuvé le cadre surveillance initiale et de responsabilisation pour les organismes accrédités du Fonds vert, ce qui représente un élément clé du cadre plus large de surveillance et de responsabilité du Fonds Vert. Il définit les incitations et les mesures correctives à prendre pour garantir le respect par les organismes accrédités des garanties, des normes et des politiques du Fonds vert pour le climat, ainsi que de sa politique en matière d'égalité des sexes et des peuples autochtones. Ce cadre repose principalement sur une auto-déclaration régulière obligatoire par les organismes accrédités avec uniquement des contrôles ponctuels par le Secrétariat, mais met également en évidence le rôle de supervision des Autorités nationales désignées et des parties prenantes locales au moyen d'approches de suivi participatif. Pour la 21^{ème} réunion du Conseil, le Secrétariat a soumis le premier rapport de performance du portefeuille du Fonds vert, regroupant les rapports de performance annuels individuels présentés par les organismes accrédités pour les 19 projets en cours de mise en œuvre, ainsi que pour les 67 subventions de préparation au financement disséminés à la fin 2017, soulignant par exemple les difficultés persistantes à faire participer les parties prenantes de manière globale à la mise en œuvre. Le cadre de surveillance initiale et de responsabilisation comprend également une disposition permettant de surveiller le

déplacement de l'ensemble du portefeuille des organismes accrédités, et pas seulement de la partie financée par le Fonds vert, en vue de l'abandon des énergies fossiles comme condition préalable à la ré-accréditation après cinq ans. Les travaux visant à établir une base de référence pour l'examen du transfert du portefeuille des organismes accrédités ont progressé en 2018, mais un projet de méthodologie soumis pour la 21^{ème} réunion du Conseil n'a pas encore été examiné. Ce sera une priorité urgente pour 2019 car un processus de ré-accréditation doit être mis en place pour être opérationnel pour 2020, lorsque les premiers organismes accrédités demanderont une nouvelle accréditation.

Préparation et soutien à la préparation. Les PMA, les PEID et certains pays développés siégeant au Conseil d'administration du Fonds vert pour l'environnement ont fortement plaidé en faveur d'un soutien précoce aux « activités de préparation » visant à renforcer la capacité des pays à accéder au financement du Fonds vert pour le développement et à le programmer efficacement. L'Allemagne et la Corée du Sud ont contribué à des ressources additionnelles précoces pour ces activités avant la mobilisation initiale des ressources. En septembre 2017, le Conseil a approuvé un total de 80 millions US\$ pour les activités de préparation, dont 50% étaient destinés à aux pays les plus vulnérables, y compris les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les États africains.

Soutenir les entités nationales, sous-nationales et régionales de mise en œuvre et les intermédiaires pour répondre aux normes d'accréditation du Fonds vert a été identifié comme une priorité du programme. L'objectif étant de s'assurer que les normes d'accréditation ne deviennent pas un frein à l'accès direct aux financements du Fonds vert. Le Fonds fournit également un appui à la préparation pour renforcer les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires en matière de coordination de pays et de mécanismes de consultation multipartites selon les besoins, ainsi que pour préparer les programmes de pays et les filières de projets. À sa 13^{ème} réunion, le Conseil a également révisé la liste des activités qu'il peut soutenir à ce jour comprenant jusqu'à 3 millions US\$ par pays pour la formulation de Plans nationaux d'adaptation et d'autres processus de planification à l'adaptation. Depuis, le nombre de requêtes à des aides de Plans nationaux d'adaptation a sensiblement augmenté.

Au niveau national, l'Autorité nationale de développement désignée ou le coordinateur joue un rôle de premier plan dans le déploiement du financement de la préparation et du soutien préparatoire, plafonné à 1 million US\$ par pays et par an. Le Fonds vert est l'un des rares fonds internationaux destiné à donner aux Autorités nationales désignées un accès direct au financement pour les activités institutionnelles et le développement des programmes de pays.

Jusqu'au mois d'octobre 2018, le Secrétariat du Fonds vert a reçu plus de 297 propositions de soutien à la préparation représentant une valeur de près de 250 millions US\$ et approuvé 200 propositions de 114 pays

(dont les deux tiers émanent de PMA, de PEID et d'États africains), avec un soutien de préparation d'un montant de 114 millions US\$. En 2016, le Conseil a pris des mesures pour simplifier les accords de subvention pour la préparation, notamment par le biais d'accords-cadres conclus avec des prestataires de services tels que le PNUD ou la GIZ, actifs dans de nombreux pays. En conséquence, les fonds déboursés ont atteint 40,3 millions US\$ pour 176 activités dans 105 pays et devraient atteindre 50 millions US\$ d'ici la fin de 2018. En 2018, le programme d'évaluation de la préparation et de l'appui préparatoire du Fonds vert a fait l'objet d'un examen approfondi par le Groupe de l'évaluation indépendante du Fonds vert, son premier examen indépendant. Le Conseil discutera des recommandations et des ajustements nécessaires au programme début 2019.

Opérations du secteur privé : Le rayonnement et l'engagement du Fonds vert auprès du secteur privé sont considérés comme un élément déterminant du Fonds. Initialement mis en place en tant que Mécanisme distinct pour le secteur privé, le Fonds cherche maintenant à faire des opérations du secteur privé un aspect transversal de toutes les opérations du Fonds, y compris en matière d'accréditation, de développement et de gestion de portefeuille, en mettant particulièrement l'accent sur l'investissement dans des approches sobres en carbone et résilientes au climat. En conséquence, en octobre 2018, c'est 40% de la valeur nominale du portefeuille (1,842 millions US\$) qui a été alloués au secteur privé.

Un Groupe consultatif du secteur privé de 20 membres composé de huit représentants du secteur privé (quatre représentants de pays développés et quatre de pays en développement), de deux experts de la société civile et de trois membres du Conseil d'administration représentant des pays développés et des pays en développement est chargé de fournir des orientations stratégiques sur l'engagement du Fonds vert avec les acteurs du secteur privé. Le Groupe consultatif du secteur privé travaille étroitement avec le Secrétariat et avec les comités d'investissement et de gestion des risques. Depuis sa formation, le Groupe consultatif du secteur privé s'est rencontré à plusieurs reprises et a élaboré pour le Conseil des principes généraux ainsi que des recommandations ciblées afin d'élargir les options d'engagement du Fonds et les opportunités avec le secteur privé, par exemple la mobilisation de fonds à grande échelle ou le travail avec les organismes locaux, en particulier les micros, petites et moyennes entreprises (MPME). À la suite des principales recommandations du Groupe consultatif du secteur privé, le Conseil d'administration, à sa 10ème réunion en juillet 2015, a approuvé un programme pilote de 200 millions US\$ pour les MPME et un programme pilote de 500 millions US\$ pour la mobilisation de ressources à grande échelle. La demande de proposition pour le projet pilote relatif aux MPME, qui a débuté à l'été 2016, a abouti à trois propositions pilotes approuvées pour les MPME, une deuxième tranche du programme pilote pourrait être autorisée en 2018. La demande de propositions visant à mobiliser des ressources de grande envergure a été clôturée en septembre 2017 et comptait 350 notes

conceptuelles, dont 30 figuraient sur la liste restreinte, mais aucune n'avait encore été présentée au Conseil en tant que proposition entièrement développée en 2018. Le Conseil devrait examiner d'autres propositions dans le cadre des deux programmes pilotes en 2019. Lors de ses réunions en 2018, le Groupe consultatif du secteur privé s'est concentré sur l'engagement du secteur privé dans REDD +, l'adaptation et les PEID, ainsi que sur une stratégie de sensibilisation du secteur privé.

Égalité des sexes : Tous les financements du Fonds vert pour le climat doivent adopter une approche tenant compte de l'égalité des sexes, telle qu'elle est définie dans sa politique et son plan d'action en matière d'égalité des sexes, approuvés lors de la 9ème réunion du Conseil d'administration en mars 2015. Ces deux font actuellement l'objet d'un examen, cependant, les efforts visant à les renforcer de manière significative, notamment en définissant les responsabilités de tous les partenaires du Fonds, des actions prioritaires claires et des indicateurs de réussite, ainsi que les besoins en personnel et en budget, ont été bloqués en 2018 en raison d'objections fortes de certains pays en développement membres du Conseil d'administration. Néanmoins, la politique de principes d'égalité des sexes provisoire continue de s'appliquer à tous les domaines de financement et à toutes les décisions de financement du Fonds, rendant par exemple obligatoire une évaluation sociale et de genre obligatoire pour chaque proposition de financement et demandant également un plan d'action d'égalité des sexes spécifique au projet. Indépendamment d'une mise à jour de la politique d'égalité des sexes du Fonds vert, les considérations de genre sont déjà intégrées aux politiques et directives opérationnelles clés telles que la gestion des résultats, les décisions d'investissement ainsi que dans les procédures d'accréditation et les processus d'engagement des parties prenantes, même si des améliorations supplémentaires sont nécessaires. Bien que le Fonds vert soit le premier fonds climatique à avoir mis en place une approche d'intégration de la problématique d'égalité des sexes au début de ses opérations de financement, il perdra sa position de leader en matière de meilleures pratiques sans efforts supplémentaires d'intégration de la dimension de genre. Le Conseil devra prendre en compte d'autres dispositions de l'instrument constitutif relatives au genre, notamment la nécessité de parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes du personnel du Secrétariat (les femmes étant sous-représentées parmi le personnel international et surreprésentées dans les fonctions administratives) et dans les 24 membres du Conseil du Fonds vert (qui en octobre 2018 ne comprenait que quatre femmes et quatre femmes membres suppléants du conseil d'administration (un nouveau minimum). L'égalité des sexes et l'expertise en la matière seront également clé pour les différents comités et groupes consultatifs du Fonds vert, y compris le Groupe consultatif sur le secteur privé, le Groupe consultatif technique indépendant et le Comité d'Accréditation.

Populations indigènes : Après des années d'engagement et de lobbying continus des groupes de populations indigènes, le Conseil a demandé au Secrétariat, lors

de sa 15^{ème} réunion à Samoa en décembre 2016, de préparer l'examen par le Conseil d'une politique des populations indigènes. Travaillant avec les représentants des populations indigènes dans le cadre d'un groupe de coordination interne, le Secrétariat durant l'été 2017 a mis en place un processus de soumission publique, invitant de nombreuses parties prenantes à participer à l'élaboration d'une telle politique de populations indigènes. La politique du Fonds vert en matière de populations indigènes a été approuvée lors de la 19^{ème} réunion du Conseil et adopte une approche forte basée sur les droits en mettant l'accent sur l'autodétermination des populations indigènes et sur leur droit à un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause tout au long du cycle de projet du Fonds. La politique de populations indigènes à l'échelle du Fonds doit être complétée par des directives de mise en œuvre en cours d'élaboration par le Secrétariat et la création d'un groupe consultatif des peuples autochtones, prévue pour 2019.

Relation du Fonds Vert avec la CCNUCC et la COP

Le Fonds vert est une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC. Il doit être « responsable devant la COP et fonctionner sous sa direction ». Le Conseil du Fonds vert a cherché à définir les arrangements entre la COP et le Fonds vert dans une décision qui réaffirme sa responsabilité dans les décisions financières, datée d'octobre 2013 et adoptée par la COP à Varsovie. Le Comité permanent des finances, organe complémentaire de la CCNUCC visant à faire le point et à assurer la responsabilité dans l'architecture mondiale de financement du climat, a également formulé des recommandations à cette fin. Chaque année, le Conseil du Fonds vert prépare un rapport sur ses programmes, politiques, priorités et l'état de ses ressources et répond aux réactions et orientations qu'il reçoit de la COP. En outre, la COP a l'autorité de commander une évaluation indépendante du Fonds vert, sur sa performance et celle du Conseil, l'adéquation des ressources disponibles, dans le cadre des révisions périodiques du mécanisme financier de la CCNUCC. En 2018, afin de répondre aux orientations de la COP, le conseil d'administration du Fonds vert a développé des cadres de travail pour renforcer la complémentarité et la cohérence entre les différentes institutions de financement de la lutte contre le changement climatique. En réponse aux directives de la COP, il a également été lancé le premier processus de réapprovisionnement et l'assurance de la continuation des services de fiduciaire du Fonds. En 2018, le Conseil n'a pas été en mesure de donner suite à plusieurs demandes de la COP, notamment la révision du cadre d'accréditation ou l'élaboration d'une stratégie de communication.

Participation et contribution des observateurs et parties prenantes : L'instrument de gestion du Fonds vert pour le climat prévoit une large participation des parties prenantes à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et activités financées par le Fonds. Les parties prenantes sont généralement définies comme « les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les groupes vulnérables, les femmes et les peuples autochtones ». À l'heure actuelle, ces mandats

sont principalement mis en œuvre dans le cadre d'accords concernant l'appropriation nationale et la programmation du Fonds, ainsi que dans les critères d'accréditation des entités d'exécution et des intermédiaires. L'égalité des sexes est aussi au cœur des processus d'implication des acteurs nationaux et infranationaux dans la programmation du Fonds vert, bien que l'examen des Unités d'évaluation indépendantes en 2018 ait montré à quel point cet engagement était médiocre. À la suite de la 6^{ème} réunion du Conseil en 2014, le Secrétariat a intensifié ses efforts pour consulter les observateurs entre les sessions au moyen de demandes de contribution écrite gérées avec soin. Toutefois, le Secrétariat doit encore élaborer des directives d'engagement des parties prenantes afin d'améliorer la sensibilisation globale et la participation des parties prenantes et des observateurs dans le Fonds vert.

Il existe également une disposition permettant aux parties prenantes d'observer les délibérations du Fonds et à deux observateurs actifs du secteur privé et de la société civile de donner leur avis lors des réunions du Conseil. En 2016, le Conseil a lancé un examen participatif de la participation des observateurs aux travaux du Conseil dans le but de remédier aux faiblesses existantes, telles que le manque de soutien financier pour la participation d'observateurs d'OSC de pays en développement ou le manque de représentation directe des peuples autochtones.

En 2016, le Conseil a entrepris un examen participatif de la participation des observateurs devant le Comité dans le but de remédier aux faiblesses existantes, telles que le manque de soutien financier pour la participation d'observateurs CSO de pays en développement ou l'absence de représentation directe des peuples indigènes. Cet examen a été interrompu en 2018 et doit être conclu d'urgence afin de renforcer le rôle des observateurs en conjonction avec une charge de travail croissante et un mandat pour le Conseil et le Secrétariat du Fonds.

Divulgaration de l'information et stratégie de communication : À sa 12^{ème} réunion, le conseil d'administration du Fonds vert a approuvé une politique révisée et exhaustive en matière de divulgation de l'information, qui fonctionne selon la « présomption de divulgation ». Les documents pour les réunions du Conseil sont publiés sur le site internet du Fonds vert au moment où ils sont envoyés aux membres du Conseil, conseillers et observateurs actifs (www.greenclimate.fund). Dans la politique de divulgation actuelle, les documents ne sont supposés être confidentiels que dans un certain nombre de cas exceptionnels, ou circonstances particulières (une « approche par liste négative »), bien que l'information liée à tout engagement du secteur privé soit considérée comme exclusive. La politique de divulgation des informations du Fonds a également permis la diffusion Web des réunions du Conseil à titre expérimental, permettant aux parties prenantes du monde entier depuis la 13^{ème} réunion du Conseil d'exploiter ce moyen relativement peu coûteux d'accroître la transparence et de sensibiliser le public au processus décisionnel du Fonds. À sa 18^{ème} réunion, le Conseil a décidé de poursuivre la diffusion sur le Web jusqu'à la fin de 2019. La politique a également

fixé un délai de 120 jours de divulgation publique des évaluations environnementales et sociales relatives aux projets les plus risqués (Cat. A) et à 30 jours pour les projets à risque moyen (Cat.B), suivant la pratique établie mondialement. En 2018, l'application de ces exigences a posé des problèmes, déclenchant également la toute première plainte déposée par la société civile dans le cadre du Panel d'Appel de l'Information du Fonds vert. Une stratégie de communication détaillée pour le Fonds, qui consiste à définir les paramètres de partage d'information avec le public, doit encore être développée (malgré le fait que cela soit sur la table du Conseil depuis plusieurs années). L'année 2018 a été marquée par la création d'une division des relations extérieures au Secrétariat dotée d'un personnel plus compétent et aidée par un site Web continuellement mis à jour et élargi pour le Fonds, qui comprend désormais, par exemple, des pages par pays. Les activités de sensibilisation s'intensifieront probablement en 2019 à l'occasion de la première reconstitution du Fonds, en vue de sensibiliser la population mondiale et d'apporter un soutien au financement continu et accru pour le Fonds.

Perspective pour 2019

Alors que le portefeuille d'organismes accréditées et les projets/programmes approuvés pour le Fonds vert augmentaient en 2018, le Fonds a continué à lutter pour prendre un certain nombre de décisions opérationnelles importantes accompagnant les politiques et cadres d'élaboration, d'approbation et de supervision et gestion de projets. Avec la fin de la période de mobilisation initiale des ressources, le Fonds vert pour le climat doit trouver un équilibre approprié entre agir rapidement pour démontrer la compétence opérationnelle et fournir un portefeuille délibéré et percutant avec des décaissements accrus, tout en gérant avec soin son pouvoir d'engagement limité pour 2019. L'examen de la performance du Fonds au cours de la période de gestion intégrée du risque, ainsi que l'ajustement prospectif de sa vision stratégique et de sa planification à moyen terme seront essentiels pour positionner le Fonds vert pour l'avenir car il vise à finaliser un premier processus de reconstitution ambitieux d'ici octobre 2019. Des fonctions opérationnelles vitales doivent être développées sans plus tarder en priorisant :

- (1) l'articulation des directives générales d'investissement du Fonds vert avec des termes et conditions détaillés pour les subventions, les prêts, les prises de participation et les garanties de risques du secteur public et privé du Fonds vert;
- (2) l'élaboration d'un processus d'approbation des propositions en deux étapes;
- (3) la finalisation d'un système de gestion environnementale et sociale pour le Fonds ainsi que le lancement du processus d'élaboration des propres sauvegardes environnementales et sociales du Fonds vert et
- (4) poursuivre l'élaboration du cadre de mesure du rendement avec des indicateurs et des méthodes de comptabilisation des résultats d'adaptation et d'atténuation et de financement basé sur les résultats REDD+. Le Fonds est également toujours aux prises avec d'importantes politiques administratives, y compris la sécurisation des privilèges et immunités qui permettra au

personnel du Fonds et au personnel désigné d'opérer dans les pays recevant un financement du Fonds vert. Enfin, après le départ brutal du directeur exécutif, Howard Bamsey, en juillet 2018, le Conseil des directeurs exécutifs de sélection ad hoc, créé lors de sa 21^{ème} réunion du Conseil d'administration début 2019, est chargé d'accélérer la recherche d'un successeur prêt à fournir un leadership et une gestion constante pour un secrétariat en pleine croissance. Dans le même temps, le Conseil connaît une transformation importante, car les mandats prolongés de plusieurs membres du Conseil, qui accompagnent le Fonds depuis sa formation au Comité de transition, se terminent en 2018. Ce sera à la fois une chance et un défi, dans le cadre de la mémoire institutionnelle du Fonds. Un nouveau Conseil entame son mandat de trois ans et sera chargé de traiter de nombreuses questions de politique en suspens héritées lors de trois réunions du Conseil prévues en 2019 (probablement en février, juillet et octobre). Leur objectif doit être de faire en sorte que le Fonds attire et investisse dans des projets et programmes transformateurs et innovants tout en articulant et en ajustant sa vision et sa stratégie pour l'avenir. Le Secrétariat que le nouveau Conseil aura besoin d'expertise, de compétences et de capacités suffisantes pour s'acquitter de cet important mandat. Avec un programme de travail chargé qui reste à compléter et de nombreuses questions de politique assez controversées, le Conseil devra s'attaquer de toute urgence à ses problèmes de gouvernance et améliorer la prise de décision du Conseil pour prendre des décisions entre les réunions et trouver un accord sur les procédures de vote en l'absence de consensus. Les problèmes rencontrés pour faire avancer l'ordre du jour du conseil du Fonds vert pour le climat en 2018 ont amené cette question, qui a été maintes fois soulevée dans le passé, au premier plan de l'ordre du jour du Conseil. En outre, début 2019 les nouveaux co-présidents doivent être élus par les circonscriptions du Conseil. Ils devront travailler avec un nouveau directeur exécutif du Fonds et un Secrétariat en expansion afin de développer une approche commune pour relever ces défis, et la réalisation de la promesse d'un Fonds créé pour soutenir un changement de paradigme vers de faibles émissions de carbone et un développement résilient au changement climatique.

In addition to the series of 12 Climate Finance Fundamentals, these recent ODI and HBS publications may be of interest:

- **Clean energy project preparation facilities: mapping the global landscape.** Darius Nassiry, Sam Pickard, Shelagh Whitely and Andrew Scott from ODI provide a comprehensive mapping of the project preparation facility global landscape. The results cover 150 project preparation facilities and form the most comprehensive study of its kind to date. Available at: <https://bit.ly/2RcGuQc>
- **“Back to the Future” for GCF After Recent Bahrain Board Meeting.** Liane Schalatek from Heinrich Böll Stiftung North America goes “Back to the Future” reporting on the October 2018 Green Climate Fund board meeting and its implications. Available at: <https://bit.ly/2r5dTkj>
- **Local actors ready to act: Six proposals to improve their access to the Green Climate Fund.** Menno Bosma, Maaïke de Hon, Annelieke Douma, Daan Robben, Raju Pandit Chhetri, Titi Soentoro and Liane Schalatek, bring together Both ENDS; Heinrich Böll Stiftung North America; Aksi! for gender, social and ecological justice; and the Prakriti Resources Centre to describe six specific proposals to stimulate more and deeper debate on the crucial role local actors play in the transformative change needed to deal with global climate change. Available at: <https://bit.ly/2SdV2PH>
- **Not a Silver Bullet.** Julie-Anne Richards and Liane Schalatek look at whether insurance is fulfilling its promise and argue that in many instances it can serve as a distraction from alternative financing solutions for loss and damage. A Heinrich Böll Stiftung North America product. Available at: <https://bit.ly/2PW3aYr>
- **Financing Loss and Damage: A Look at Governance and Implementation Options.** Julie-Anne Richards and Liane Schalatek discuss categorisations of loss and damage approaches, financing options and whether existing climate funds could channel loss and damage financing. A Heinrich Böll Stiftung North America product. Available at: <https://bit.ly/2nT55wa>
- **Radical Realism for Climate Justice.** A Civil Society Response to the Challenge of Limiting Global Warming to 1.5°C. Heinrich Böll Stiftung Berlin. Available at: <https://bit.ly/2PYfGqs>

Visit our website for more information and to contact us: ClimateFundsUpdate.org

References liens utiles

Le site internet du Fonds vert: www.greenclimate.fund

Fonds vert pour le climat (2011). Instrument directeur du Fonds vert. http://www.greenclimate.fund/documents/20182/56440/Governing_Instrument.pdf/caa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235

Le site internet du Fonds vert / Projets et programmes: <http://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes>

Fonds vert pour le climat (2016). Communiqué de presse, Le Fonds vert pour le climat investit 1 milliard US\$ dans les actions climatiques des pays en développement et lance sa première reconstitution. https://www.greenclimate.fund/documents/20182/38417/Green_Climate_Fund_invests_USD_1_billion_for_developing_country_climate_action__launches_first_replenishment.pdf/e4f9bb5a-7843-d1ae-7183-53c39948af3c

Site Web du Fonds vert pour le climat / État de la mobilisation initiale des ressources. <http://www.greenclimate.fund/how-we-work/resource-mobilization>

Heinrich Böll Stiftung North America, GCF Dossier: <https://us.boell.org/green-climate-fund-dossier-0>.

Both ENDS; Heinrich Böll Stiftung North America; Aksi! pour le genre, la justice sociale et écologique; Centre de ressources Prakriti (2018). Acteurs locaux prêts à agir. Six propositions pour améliorer leur accès au Fonds vert pour le climat. <http://us.boell.org/2018/06/13/local-actors-ready-act-six-proposals-improve-their-access-green-climate-fund>

Schalatek, L. (2018). « Retour vers le futur » pour le Fonds vert pour le climat après la réunion du conseil de Bahreïn. Heinrich Böll Stiftung North America. <http://us.boell.org/2018/11/08/back-future-gcf-after-recent-bahrain-board-meeting>.

Notes

1. Les organismes déjà accrédités auprès du Fonds vert, du Fonds pour l'adaptation et du programme de la Commission européenne (UE DEVCO), ainsi qu'auprès d'institutions ayant des antécédents de collaboration avec le secteur privé peuvent demander une accréditation rapide, à condition que toutes les lacunes identifiées dans le respect des normes et garanties du Fonds vert soient considérées.

Les Notes Fondamentales du financement climatique s'inspirent des données de Climate Funds Update et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur www.climatefundsupdate.org

Overseas Development Institute
203 Blackfriars Road | London | SE1 8NJ | UK
Tel: +44 (0)20 7922 0300

Heinrich Böll Stiftung North America
1432 K Street, NW | Suite 500 | Washington, DC | 20005 | USA
Tel: +1 202 462 7512